

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 11 Septembre 2019

Le mercredi 11 Septembre 2019 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 6 septembre 2019 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : Franck HEURTREY, TOURAINE Jean-Louis,

Excusés : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, LEFAOU Michel, LEBUHOTEL Bruno,

Absents : Mmes & MM : BURILLON Carole, PELAEZ Louis, BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 11 septembre 2019



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Nous avons le quorum, nous allons donc commencer notre Conseil d'arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2019

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de précision, de correction, d'information ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. 30879 – Programmation financière complémentaire 2019 au titre de la politique de la ville – volets lien social et éducation, Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 27 600 euros – Direction du Développement Territorial

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

En 2015, nous avons approuvé la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais.

Afin de développer des actions de lien social, de vivre ensemble et d'autres formes de solidarité, l'État, la Ville, la Métropole mettent à disposition des fonds pour des petites associations et collectifs d'habitants intervenant dans les quartiers prioritaires, donc les quartiers en politique de la ville. Nous avons deux dispositifs : le Fonds Associatif Local (FAL) et le Fonds d'Initiatives Locales (FIL).

Par ailleurs, nous avons également des conseils citoyens. Créés par la loi du 21 février 2014, ils ont pour rôle :

- de veiller sur les besoins des quartiers,
- de donner leur avis et des propositions sur les projets,
- de participer à l'élaboration de la Convention territoriale et des projets de territoire.

Dans le cadre du FIL et du FAL, nous avons plusieurs associations :

- L'Étincelle culturelle, pour un travail autour de la photographie,
- Eco Couture qui travaille autour des questions de la couture et la formation au métier de couturière,
- Épicentre, pour son action du « Séisme solidaire » qui aura lieu le 28 septembre prochain.

On a également dans ces FIL les différents conseils citoyens de nos quartiers : Langlet Santy, États-Unis, Mermoz et Moulin à Vent.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de bien vouloir voter ces subventions.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce premier rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. 30812 – Soutien à la vie associative et structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2019 phase 2 – Lancement de l'Appel à Projets Internationaux 2020 – Direction des Relations Internationales

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière.

La Ville de Lyon est engagée depuis longtemps sur les traditions d'échanges internationaux. Elle peut, grâce à ces dispositifs, mettre des subventions à disposition de certaines associations.

Pour mémoire, lors de la phase 1, ce sont 60 dossiers qui ont été déposés par 27 nouveaux acteurs répartis dans les 4 thématiques.

Aujourd'hui, je vous invite à voter favorablement pour la seconde phase de ces projets. Nous avons en totalité 57 dossiers. Je soulignerai parmi ces acteurs associatifs :

- AVF – Accueil des Villes Françaises

- L'association du Sun Trip. Sun Trip 2020 est un raid à vélos solaires entre les villes de Lyon et de Canton. Cet événement est un lien unique entre les deux villes, promouvant l'énergie renouvelable solaire, les nouvelles routes de la soie et l'amitié franco-chinoise.

- Lyon International.

Je vous remercie de bien vouloir valider ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

4. 30747 – Lancement de l'opération n° 60026857 « Rénovation de l'éclairage public de certains axes de circulation phase 2 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013 – Direction de l'Éclairage Urbain

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je commencerai par un petit rappel. La ville de Lyon voit son nombre de points lumineux augmenter d'à peu près 20 % depuis 2010, mais pour autant la facture liée à l'énergie électrique reste stable, voire a une tendance à la baisse. Ce n'est pas le fait du hasard, mais le fait d'une politique d'amélioration sans cesse du matériel et du réseau et c'est l'objet même de cette délibération.

Par délibération du 9 juillet 2015, nous avons approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprenait le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

L'éclairage public de certains axes de circulation est ancien, ce qui nécessite de rénover complètement l'installation d'éclairage ou de remplacer le matériel et le réseau électrique.

Nous sommes concernés par l'avenue Paul Santy.

L'opération porte sur la rénovation de 313 points lumineux et consiste à mettre en place des lanternes à Led pour adapter l'éclairage à l'usage de la voie tout en réduisant la consommation électrique.

Je vous remercie de bien vouloir valider ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui veut avoir des éclairages sur ce rapport ?

Si personne ne demande d'éclairage, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. 30882 – Programmation financière complémentaire 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 60 500 euros – Direction du Développement Territorial

Mme STEFANI JACOB.- Il s'agit de compléter une précédente délibération concernant les quartiers du 8^{ème}, avec 3 dossiers intéressants.

Le Défilé 2020 de la Biennale de la Danse qui va être porté par la compagnie Antiquarks et la MJC Laënnec Mermoz. Cela concerne différents quartiers du 8^{ème} et d'autres structures lyonnaises. Dans le cadre d'Africa 2020, le Sénégal, le Burkina Faso et la RD du Congo seront associés. Le montant proposé est de 12 000 €.

Ensuite nous avons une action qui est en cours car on est en train de recruter les jeunes, c'est le projet Classe départ 1 Lyon Métropole, qui est porté à la fois par le Théâtre du Grabuge et la MJC Laënnec Mermoz. C'est un dispositif qui va permettre à une quinzaine de jeunes de 18 à 25 ans issus des QPV et en situation de décrochage professionnel de bénéficier d'un parcours de formation artistique via des contrats de services civiques de 8 mois. Le recrutement est donc en cours et dès qu'ils auront trouvé les jeunes qui correspondent, cela pourra démarrer. Le montant proposé est de 11 000 €.

Le dernier dossier, c'est une subvention pour le Musée Urbain Tony Garnier qui va bientôt lancer sa grande exposition "Tony Garnier, l'air du temps" dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la naissance de l'architecte Tony, du 28 septembre 2019 à décembre 2020. Le montant proposé est de 3 000 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les accepter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. 30867 – Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de 15 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2019 pour un montant de 1 292 716 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations – Direction du Développement Territorial

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est une délibération habituelle. Il s'agit de la 2^{ème} tranche pour les associations gestionnaires des centres sociaux. Pour rappel, les subventions destinées aux associations gestionnaires des centres sociaux sont attribuées en 2 tranches. Vous avez donné votre accord pour la 1^{ère} tranche lors du Conseil de janvier et la 2^{ème} qui vous est soumise ce soir est réajustée en fonction des résultats du dialogue de gestion.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés particulièrement par les centres sociaux États-Unis Santy, une seule association qui gère deux centres sociaux, 129 717 € et 38 195 €, le centre social Laënnec 82 195 €, le centre social Mermoz 45 365 €.

Une petite précision qui est un peu inhabituelle par rapport à cette délibération, il y a aussi un réajustement pour le centre social États-Unis Santy et le centre social Mermoz qui travaillent d'ores et déjà pour le futur équipement avenue Général Frère.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. **30745 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA Régionale d’HLM de Lyon pour la souscription d’un emprunt d’un montant de 920 000,00 euros relatif à une opération de construction de 12 logements PLS située 16, rue Benoît Bernard à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances**

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans le but de souscrire un emprunt d’un montant total de 920 000 € destiné à financer la construction de 12 logements PLS située 16, rue Benoît Bernard, la SA Régionale HLM nous sollicite pour une garantie de cet emprunt à hauteur de 15 %.

En contrepartie de cette garantie, la SA Régionale HLM de Lyon s’engage à réserver 3 % des surfaces habitables.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Vote à la majorité. Juste préciser que ce sont des appartements pour étudiants et jeunes apprentis. Vous pouvez voter contre ou même vous abstenir, vous en avez le droit.

8. **30574 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale pour la souscription de deux emprunts d’un montant total de 3 278 000,00 euros relatifs à une opération de transformation de 3 petites unités de vie « Habitat Plus » de 9 places chacune en 1 petite unité de vie « Habitat Plus » de 24 places située 310, route de Vienne à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances**

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

La Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale nous sollicite à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 278 000 € destinés à une transformation de 3 unités de vie « Habitat Plus » de 9 places chacune en 1 petite unité de vie « Habitat Plus » de 24 places.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

9. 30806 – Dispositif Trait d'Union – 2^{ème} session – Attribution de subventions à divers clubs sportifs – Approbation de conventions – Direction des Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit de la deuxième session du dispositif Trait d'Union, la première avait été validée le 19 juin en Conseil d'arrondissement, puis en Conseil municipal début juillet.

Ce soir je vous propose la liste des clubs dont les dossiers ont reçu un avis favorable en commission d'arbitrage.

Pour le 8^{ème} :

- L'ALBEU, club bouliste, pour un montant de 4 000 €,

- L'Association Gymnastique Volontaire Les Carlines, pour un montant de 2 500 €,

- Le SEL Grand Trou Basket, pour un montant de 5 500 €,
- L'Association Volley Bron Lyon Lumière, qui est située dans les clubs hors Lyon bien qu'étant un club du 8^{ème} puisque c'est une entente entre Monplaisir et Bron, pour un montant de 3 500 €.

Je vous remercie par avance, mes chers collègues, de bien vouloir valider les montants et les conventions attenantes à ces subventions.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. 30519 – Lyon 8^e – Quartiers de Mermoz Sud et de Langlet Santy et Lyon 9^e, Quartier de la Duchère – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Approbation de la convention-cadre de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon et ses annexes – Direction de l'Aménagement Urbain

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais être un peu plus longue qu'à l'habitude compte tenu des enjeux de ces deux délibérations. Je vais un peu m'éterniser mais compte tenu de tout le programme que nous réalisons actuellement sur Mermoz Sud et Langlet Santy, il est important que l'on entre un peu dans le détail.

Cette délibération consiste en l'adoption du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Dans les sites retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise, 8 sites sont d'intérêt national et 6 sont d'intérêt régional. Concernant nos deux sujets, Langlet Santy et Mermoz Sud, nous avons été retenus en intérêt régional.

Les enjeux d'intervention sur ces secteurs se situent à 2 niveaux :

- à l'échelle de l'agglomération, par la poursuite de leur intégration dans la dynamique de développement de la Métropole en valorisant leur potentiel,

- à l'échelle des sites, par la poursuite de la démarche de mutation dans le cadre des opérations d'aménagement portant essentiellement sur l'habitat, la voirie, l'espace public et par le renforcement des actions répondant aux besoins des habitants au quotidien.

Il s'agit de rattacher ces quartiers à la ville, d'y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle et de leur redonner une attractivité urbaine.

Enfin, les projets de renouvellement urbain s'inscrivent dans la continuité des projets engagés qui sont des projets intégrés, bâtis à partir de l'ensemble des priorités du contrat de ville métropolitain, à savoir : développement économique, emploi, insertion, formation, habitat, déplacements mobilité, cadre de vie, santé, culture, éducation, jeunesse, lien social.

La 1ère étape du NPNRU est engagée depuis 2016 sur les quartiers de la Métropole de Lyon dans le cadre du protocole de préfiguration. Ce protocole prévoyait :

- un important programme d'études visant principalement à définir les projets de chacun des quartiers et les programmes opérationnels à conduire dans le cadre du NPNRU,

- le financement de l'ingénierie en charge de l'élaboration des projets,

- l'engagement de 1 629 démolitions de logements sociaux, de 1 114 réhabilitations et de la reconstitution de l'offre démolie à hauteur de 285 logements.

Aujourd'hui la quasi-totalité de ces opérations est engagée et les projets par quartier sont en cours de finalisation selon un planning propre à chacun.

En résumé, la convention-cadre met en lumière l'ensemble des politiques publiques mobilisées par la Métropole de Lyon au service du renouvellement urbain, y compris en matière d'évaluation.

En matière d'habitat, les orientations de la Métropole de Lyon sont fixées dans le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H). Elles visent une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée prenant en compte les besoins en logements de tous ses habitants. Les opérations de renouvellement urbain participent à ce défi de la solidarité en :

- améliorant l'attractivité de l'offre résidentielle des quartiers,

- poursuivant le rééquilibrage territorial de l'offre sociale à l'échelle de la Métropole de Lyon.

La convention-cadre définit les modalités de relogement et de reconstitution de l'offre. Elle prévoit également les modalités de subvention de la Métropole de Lyon au profit des opérations de démolition de logement social.

Par ailleurs, elle prévoit le cofinancement des équipes projet sur les quartiers, des postes dédiés à la coordination d'agglomération et des assistances à maîtrise d'ouvrage relevant du niveau d'agglomération.

La convention-cadre organise le redéploiement de l'offre sociale à l'échelle de la Métropole de Lyon, fixe les modalités de reconstitution de l'offre démolie et encadre son financement.

La convention-cadre fixe également les règles et objectifs en matière d'attributions et de relogement.

La Métropole de Lyon et les maîtres d'ouvrage concernés s'engagent :

En matière d'attributions :

- à prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires,

- à avoir une attention particulière sur les quartiers en renouvellement urbain dans lesquels il y a lieu d'inverser les logiques ségrégatives à l'œuvre, en veillant aux attributions des logements des immeubles neufs livrés et des résidences requalifiées,

- à respecter l'objectif d'attribution de 75 % aux ménages qui relèvent des 3 quartiles de ressources les plus élevés et veiller à la part d'attributions aux ménages relevant du 2^{ème} quartile de ressources.

En matière de relogement :

- à élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé,

- à assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits,
- à conduire le plan de relogement de chaque opération,
- à appliquer, le cas échéant, des minorations de loyer, telles que définies par la convention de minoration de loyers à signer entre la Métropole de Lyon, les bailleurs sociaux et l'ANRU.

L'ANRU prévoit aujourd'hui le cofinancement des équipes projet par l'attribution de forfaits aux communes ou à la Métropole de Lyon. Comme pour l'ensemble des équipes projet de la politique de la ville, les postes sont cofinancés par la Métropole de Lyon, la commune concernée et l'ANRU.

Ces forfaits accordés constituent une base de financement à partir de laquelle la situation particulière de chaque équipe projet pourra être réétudiée lors de l'instruction de chaque convention par quartier.

Par ailleurs, les partenaires locaux se sont entendus sur le besoin de la Métropole de Lyon de se doter de plusieurs assistances à maîtrise d'ouvrage qui sont cofinancées par l'ANRU et la Caisse des Dépôts.

Je vous propose d'approuver :

- la convention-cadre de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon,
- la charte de relogement mise à jour et annexée à la convention-cadre,
- la convention de minoration de loyer annexée à la convention-cadre.

Je vous remercie par avance.

M. LE MAIRE.- Merci pour ce projet important du 8^{ème} arrondissement. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, nous voterons bien évidemment pour le lancement de ce projet, dont certaines démolitions ont commencé depuis quelques mois et il est vrai qu'il est facile de se rendre compte de ce que cela va donner puisqu'il suffit de regarder de l'autre côté de l'avenue Mermoz pour voir le résultat.

Il y a quelques mois, peut-être 18 mois, lorsque le projet a été lancé, nous nous étions interrogés sur l'absence, dans le périmètre de rénovation, des écoles Olympe de Gouges et Louis Pasteur. À l'époque, la ZAC avait été lancée avec l'exclusion de ces deux écoles et je m'en étais étonné tant à la Métropole qu'à la Ville de Lyon et que, de mémoire, au Conseil d'arrondissement du 8^{ème}.

Je suis très heureux aujourd'hui de constater que les deux écoles ont été réintégrées dans ce périmètre et que le projet porté par l'État, puisque le projet est quand même porté par l'ANRU, inclut ces deux écoles, que ce soit Olympe de Gouges ou les groupes Louis Pasteur, qui méritent largement une rénovation, voire une réhabilitation. Je ne doute pas que dans le cadre de la réhabilitation du quartier, ils sauront être relevés au niveau. Cet oubli était à mon avis très préjudiciable pour le quartier, il est corrigé et il faut s'en réjouir.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non).

Ces deux groupes scolaires n'avaient pas été oubliés, sauf qu'ils vont sûrement changer un peu de forme puisque vous avez vu qu'ils sont construits sur des tènements importants et dans la réflexion et dans les études de la rénovation de Mermoz Sud, il y a donc une révision de ces deux groupes scolaires de façon importante.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

11. 30518 – Lyon 8^e – Projet de Renouvellement Urbain Mermoz Sud – Approbation d'une convention entre l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Ville de Lyon et les autres partenaires du projet – Direction de l'Aménagement Urbain

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous m'avez un peu devancée Monsieur GUILLAND puisque là on fait effectivement un focus sur le projet de renouvellement urbain Mermoz Sud et sur l'approbation de cette convention entre l'ANRU et la Ville de Lyon et les autres partenaires du projet.

En ce qui nous concerne, nous sommes fléchés en tant qu'intérêt régional, Langlet Santy et Mermoz Sud.

Les enjeux d'intervention sur ces secteurs se situent à deux niveaux :

- à l'échelle de l'agglomération, par la poursuite de leur intégration dans la dynamique de développement de la Métropole de Lyon en valorisant leur potentiel,

- à l'échelle de chaque site, par la poursuite de la démarche de mutation.

En l'occurrence, ici nous allons faire un focus sur la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Mermoz sud à Lyon 8^{ème}.

Le quartier Mermoz Sud fait partie des sites retenus d'intérêt régional. Dans sa partie Nord, ce quartier a bénéficié d'une

Opération de Rénovation Urbaine (ORU) mise en œuvre dans le cadre du premier Programme National de Rénovation Urbaine lancé en 2003.

Cette opération s'est inscrite dans un vaste projet de requalification urbaine de l'Entrée Est de Lyon amorcé par la démolition en 2011 de l'autopont qui scindait le quartier Mermoz en deux.

Le secteur Sud du quartier Mermoz est composé de 972 logements sociaux, propriété de Grand Lyon Habitat. Il a connu depuis le milieu des années 80 jusqu'au début des années 2000 plusieurs interventions sur les logements, les espaces extérieurs et des transformations d'usages. Malgré les efforts entrepris, le patrimoine est vieillissant et n'est plus adapté aux normes de vie actuelle que ce soit en termes d'organisation de l'espace qu'en termes d'isolation phonique et énergétique. Aujourd'hui, en termes d'isolation, on est en plein dedans en termes de réchauffement climatique, il est important de le saluer.

La réalisation de la ligne de tramway T6, reliant Gerland aux hôpitaux Est en passant par Mermoz, est une nouvelle opportunité pour ce quartier.

Les principaux objectifs urbains du projet de Mermoz Sud, qui sont déclinés dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont les suivants :

- poursuivre au Sud le processus de renforcement de l'attractivité résidentielle engagé au Nord,
- diversifier et densifier l'offre de logements afin de rééquilibrer le parc existant au profit d'opérations de constructions neuves diversifiées,
- réhabiliter le parc de logement social maintenu afin d'améliorer ses performances énergétiques et son adaptation aux besoins nouveaux des locataires,

- revaloriser les espaces publics,
- conforter la trame paysagère existante notamment le mail Narvik,
- conforter le jardin Mermoz et reconfigurer la place Latarjet,
- accompagner le projet de réaménagement de l'avenue Mermoz support du passage du tramway,
- mixer les fonctions et les usages,
- redonner une nouvelle attractivité aux équipements scolaires et socioculturels,
- conforter l'activité économique en maintenant le commerce de proximité comme le marché forain.

Ces objectifs ont été confirmés et sont traduits dans le projet par la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain prévoit sur son périmètre :

- la démolition de 405 logements sociaux portant ainsi la part du parc locatif social dans le quartier en renouvellement urbain de 100 % aujourd'hui à 53 % au terme de la convention,
- la requalification et résidentialisation de 242 logements sociaux,
- la création de 661 logements diversifiés (dont 190 construits par la Foncière Logement),
- la création de 1 000 m² de locaux d'activités et de services,

- la restructuration d'environ 60 hectares d'espaces publics,
- la démolition et la reconstruction des groupes scolaires Pasteur et Olympe de Gouges,
- la création d'un pôle social et culturel.

Le projet prévoit également, hors convention, rajoutée suite à la concertation publique, la réhabilitation ou la reconstruction de 32 logements sur l'îlot Chalier en vue d'une mise en vente et ce, dans le cadre de la future ZAC.

Le coût total du projet est estimé à 81,6 M€ HT hors coûts de reconstitution des logements.

Grand Lyon Habitat, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon sont maîtres d'ouvrage des opérations incluses dans ce programme.

L'ANRU apporte un concours financier de 30,1 M€ répartis ainsi :

- 21,8 M€ de subventions,
- 8,3 M€ de prêts.

La Région Auvergne Rhône-Alpes apporte également un concours financier de 900 000 €.

Dans le cadre de la convention, la Ville de Lyon s'engage à :

- la démolition puis la reconstruction du groupe scolaire Pasteur, d'un minimum de 14 classes, pour un montant d'environ 12 013 400 € HT,

- la démolition puis la reconstruction du groupe scolaire Olympe de Gouges, d'un minimum de 14 classes, pour un montant d'environ 9 339 400 € HT,

- la réalisation d'un pôle social et culturel rassemblant les fonctions d'un centre social et d'une MJC comprenant un Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) pour un montant de 7 247 600 € HT,

- financer les AMO relogement et la conduite d'opérations pour un montant de 74 000 € HT.

Soit une dépense totale de 28 674 400 € HT pour laquelle l'ANRU participera à hauteur de 2 898 205 €.

Enfin, la Ville de Lyon participera aux aménagements d'espaces publics pour un montant d'environ 1,3 M€ au titre de la ZAC.

Ces opérations feront l'objet de délibérations séparées qui vous seront soumises lors de prochains Conseils municipaux.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Mermoz Sud.

Je vous remercie par avance.

M. LE MAIRE.- Merci pour toutes ces explications.

Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Naturellement il s'agit là d'un projet attendu et que nous approuvons pleinement. Ma question est peut-être prématurée dans la mesure où Mme BACHA-HIMEUR a évoqué des prochaines délibérations, mais est-ce que l'on a déjà une idée sur les 60 hectares d'espaces publics qui vont être réaménagés ? Là je pense à ce que nous avons subi cet été en termes de canicule avec les difficultés posées par la chaleur dans l'espace urbain, notamment les zones minérales, dans les écoles,

etc.

Est-ce que dans ces projets d'aménagement d'espaces publics on va avoir une augmentation des plantations d'arbres ou est-ce que ce sont des données qui sont non définies pour l'instant ? Merci.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Juste corriger une erreur manifeste de cette délibération. On se réjouirait tous que l'on ait 60 hectares de réhabilités, je rappelle juste que c'est la surface du 8^{ème} arrondissement et je pense qu'il vaut mieux parler de 6 hectares, ce serait beaucoup plus logique.

M. LE MAIRE.- Peut-être que nous allons annexer d'autres arrondissements. J'ai toujours rêvé d'aller jusqu'au périphérique.

Madame BACHA-HIMEUR va vous répondre.

Mme BACHA-HIMEUR.- Vous avez raison Monsieur GUILLAND, il s'agit bien de 6 hectares. Sur ces 6 hectares, il faut savoir que dans le PLU-H nous avons justement insisté sur ces cœurs d'îlots verts et l'idée de ces 6 hectares d'espaces publics retravaillés sur la ZAC Mermoz Sud, c'est effectivement qu'il y ait un gros cœur d'îlot vert. L'idée de ramener du vert en ville, c'est vraiment un des objectifs phares du PLU-H et surtout sur ce quartier qui va être pour nous un exemple que l'on va dupliquer dans les autres quartiers.

Il faut savoir que dans le cadre du PLU-H, la notion de plantations en pleine terre a été augmentée, la notion de cœur d'îlot, de plantations, de mail doux, pour éviter le réchauffement climatique, ce sont des notions que nous avons travaillées en amont avec la Métropole et sur lesquelles nous insistons énormément auprès des promoteurs et auprès de la construction et des opérateurs immobiliers. On veillera

vraiment à ce que ce soit bien mis en place dès le départ, pas comme cela a pu être le cas dans d'autres quartiers ou secteurs.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

12. 30864 – Attribution de subventions pour un montant total de 6 400 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon – Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Il s'agit d'attribuer des subventions aux associations de commerçants, notamment une association nouvellement créée au mois de mai 2019 sur le quartier du Grand Trou, qui s'appelle AVEC.

Cette association a été créée à l'initiative du pharmacien que tout le monde connaît et sur 29 commerçants présents sur la route de Vienne, 26 ont adhéré.

Ils ont un programme d'animation. Ils ont déjà réalisé « Vive ma route de Vienne » le 22 juin, qui a été une vraie réussite et on se rend compte que dans ce quartier les habitants sont preneurs de ce genre d'événement.

Ils vont organiser un vide grenier en septembre, une fête à l'automne et au mois de décembre des animations de quartier, la mise en valeur des vitrines.

La Ville de Lyon souhaite les aider. L'association va engager 10 600 € de frais et je vous propose pour l'année 2019 que la Ville de Lyon alloue une subvention d'un montant de 1 400 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

13. 30878 – Approbation et autorisation de signature du Pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTIE) – Direction du Développement Territorial

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'emploi est une priorité de l'exécutif municipal. La Ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la Mission locale de Lyon, l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF), constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) dont ALLIES était membre constitutif à sa demande depuis la création de la MDEF.

Depuis le 28 décembre dernier, la MDEF est devenue la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE) dont vous avez approuvé l'avenant modificatif à la convention constitutive par délibération du 28 mai 2018.

Cette transformation a conduit à modifier la composition du GIP, l'association ALLIES et la Mission locale n'en étant plus désormais membres, ce qui bien entendu ne remet pas en cause le principe d'une action mutualisée entre ALLIES, la Mission locale de Lyon et la nouvelle MMIE.

La politique de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion professionnelle s'inscrit désormais en articulation avec le PMIE 2016-2020 de la Métropole de Lyon.

En application des dispositions légales relatives au RSA, la Métropole de Lyon a l'obligation d'élaborer un pacte territorial d'insertion associant l'État, la Région, Pôle emploi et les organismes payeurs. Ce pacte définit notamment les modalités de coordination des actions conduites par les différentes parties prenantes pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.

La Métropole de Lyon a souhaité aller plus loin en faisant de ce pacte le cadre partenarial qui :

- réunit les différents acteurs de l'insertion,
- associe aussi les communes dans un souci de coordination et d'efficacité de l'action publique, la Métropole a proposé aux communes volontaires d'être signataires du PTIE,
- constitue le lieu de gouvernance partenariale sur les questions d'insertion et d'emploi, comprenant :
 - un organe métropolitain de pilotage au niveau de l'agglomération ;
 - des comités territoriaux d'insertion pour l'emploi (CTIE) pour chacune des conférences des Maires ainsi que pour les villes de Lyon et de Villeurbanne, présidés par le Maire ou son représentant et dotés d'une vice-présidence confiée à un représentant du monde économique.

Le CTIE de Lyon sera composé :

- des Maires d'arrondissement (ou de leurs représentants),

- de chefs d'entreprise et représentants du monde économique,
- des représentants du service public de l'emploi, notamment Pôle Emploi et la Mission Locale de Lyon,
- des représentants des opérateurs de l'insertion sociale et économique, des représentants de la MMIE, et de l'association ALLIES.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

14. 30877 – Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée au groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7^e fixée à 500 852 euros au lieu de 667 802 euros – Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée à l'association lyonnaise pour l'Insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7^e fixée à 760 918 euros au lieu de 593 968 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes – Direction du Développement Territorial

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Par délibération du Conseil municipal du 25 mars 2019, vous avez approuvé la nouvelle convention-cadre 2019-2022 entre la Ville de Lyon et le groupement d'intérêt public (GIP) Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 667 802 euros au titre de l'exercice en cours.

Lors de ce même Conseil municipal, vous avez également approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros au titre de l'exercice en cours à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), en application de la convention-cadre signée le 24 février 2016 entre la Ville de Lyon et cette association.

À l'occasion de la dernière réunion de son conseil d'administration et de son assemblée générale annuelle du 26 juin dernier, la MMIE a précisé ses modalités d'intervention et leur financement en conformité avec l'objet de sa convention constitutive, conduisant à un ajustement de la répartition entre la MMIE et l'association ALLIES des actions conduites et services proposés à la population et aux entreprises à Lyon.

Cet ajustement est sans incidence sur le contenu des conventions-cadres, mais il rend toutefois nécessaire une adaptation de la répartition des contributions financières de la Ville de Lyon à ces deux structures.

En conséquence, je vous propose de :

- réduire le montant de la subvention de fonctionnement général attribuée par la Ville de Lyon à la MMIE, en le fixant à 500 852 euros au titre de l'exercice en cours, au lieu de 667 802 euros approuvés précédemment,

- augmenter le montant de la subvention de fonctionnement général à l'association ALLIES, soit 760 918 euros au titre de l'exercice en cours, au lieu de 593 968 euros comme fixé par la délibération du 25 mars 2019 (soit un complément de 166 950 euros).

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'approuver ce rapport et vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

15. 30740 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 18 000 euros à l'association ACEPP Rhône pour le projet lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « nomade » à compter du mois d'octobre 2019 – Approbation d'une convention d'application financière et d'un avenant à une convention d'occupation de locaux – Direction de l'enfance

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit d'une bonne nouvelle pour notre arrondissement et surtout pour le quartier Grand Trou - Moulin à Vent – Petite Guille puisqu'un LAEP va pouvoir voir le jour très prochainement. Pour rappel, un LAEP c'est un espace qui accueille de manière libre, gratuite et anonyme des familles avec leurs enfants, c'est donc un réel lieu de lien social et d'échange et nous sommes bien sûr ravis de cette ouverture.

C'est l'ACEPP qui va porter ce projet et ce sera dans les locaux du RAM de l'Envolée qui se situent sur l'avenue Pierre Delors à côté de la crèche.

Pour rappel, nous avons déjà deux LAEP dans l'arrondissement, aux États-Unis et à Mermoz Nord.

Afin de lancer ce projet, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 000 € et d'autoriser l'utilisation des locaux du RAM de l'Envolée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

16. 30739 – Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2019 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 329 480 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière – Direction de l'Enfance

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est une délibération très classique puisqu'il s'agit de valider l'attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance.

Nous sommes concernés par un certain nombre d'associations, je vous laisserai le soin d'en prendre connaissance, et le montant global s'élève à 530 000 € sur notre arrondissement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

17. 30915 – Projet de la Cité éducative Lyon 8^e – Direction de l'Éducation

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Si vous le permettez, en introduction je vais dire quelques mots sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée il y a un peu plus de 10 jours. Pour notre arrondissement, cela concerne 7 627 enfants qui sont rentrés à l'école, dont 1 600 nouveaux enfants scolarisés. Cela représente un nombre toujours important de classes maternelles et élémentaires : 194 classes élémentaires et 114 classes maternelles. Une des nouveautés cette année, c'est l'accroissement du nombre de CP dédoublés, notamment en Réseau d'Éducation Prioritaire, 14 CP dédoublés, et l'extension du dispositif en CE1 avec 7 classes.

À noter également une augmentation de classes d'ULIS avec 8 ULIS pour notre arrondissement et 4 pour les enfants qui bénéficient également du dispositif UPE2A, ce qui veut dire un dispositif scolaire solide et clair dans notre arrondissement.

Comme vous le savez, cette rentrée scolaire a été marquée par la création et l'ouverture du nouveau groupe scolaire Simone Veil, qui a été inauguré le jour de la rentrée et qui peut accueillir jusqu'à 18 classes et qui a accueilli également les enfants de l'école maternelle Édouard Herriot (6 classes), puisque durant l'été, le 28 juillet,

l'école Édouard Herriot a été victime d'un incendie. La Ville de Lyon, en partenariat avec l'Éducation nationale, a décidé de proposer aux enfants d'être scolarisés au sein de l'école Simone Veil qui ouvrait à la rentrée et qui a donc permis la scolarisation dans un même lieu, avec une même unité pédagogique, des enfants de l'école Édouard Herriot.

C'est une mesure importante, qui nécessite une mobilisation très importante également de l'Éducation nationale. Nous avons organisé ici, avant la rentrée, une réunion avec les parents d'élèves, l'Inspection de l'Éducation nationale et la direction de l'école pour expliquer le mode de fonctionnement avec les bus qui emmènent les enfants tous les jours entre les écoles Édouard Herriot et l'école Simone Veil. C'est un dispositif qui, quand on dépasse la peine et le traumatisme de cet incendie pour certains enseignants, a soulagé les familles, en assurant cette continuité pédagogique et éducative.

Un effort important est effectué par la Ville de Lyon qui prend en charge les transports, mais il y a également une solidarité associative entre la MJC Monplaisir qui gère l'accueil de loisir de l'école Simone Veil et le centre social Laënnec qui met également des moyens à travers la gestion du périscolaire de l'école Édouard Herriot.

Ce que je voudrais exprimer aujourd'hui, à travers ce qui s'est passé sur cette école, c'est qu'il y a eu une réaction extrêmement rapide de l'Éducation nationale et de la Ville de Lyon, en pleine période estivale, et si aujourd'hui on est en capacité de pouvoir travailler ensemble sur ces questions-là, c'est tout simplement parce que maintenant depuis des années, que ce soit à travers les actions que l'on va étudier par la suite, notamment le programme éducatif local ou les actions de partenariat entre éducation populaire, Éducation nationale et Ville de Lyon, on arrive, quand il y a ce genre de contrainte, à avoir une vraie solidarité de la communauté éducative. C'est à souligner

aujourd'hui puisque globalement tout se passe bien à travers cette délocalisation d'école qui est faite pour durer au minimum 6 mois.

Également durant la période estivale, la Ville de Lyon en a profité pour engager un certain nombre de travaux pour plus de 3 M€, qui vont de la rénovation du gymnase de l'école Alain Fournier, jusqu'à la restructuration du groupe scolaire Lumière, mais également des opérations de rénovation, d'éclairage, etc., au sein de différentes écoles.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, les quelques éléments liés à la rentrée scolaire.

Ce rapport concerne les Cités éducatives. L'État a annoncé la mise en place de ce dispositif au printemps dernier, dispositif auquel la Ville de Lyon a souhaité participer puisque c'est une opportunité pour nos écoles, pour nos associations qui travaillent dans le domaine de l'éducation et l'éducation populaire, de pouvoir bénéficier d'opportunités financières mais aussi de pouvoir mettre autour de la table la totalité des acteurs de l'éducation dans notre arrondissement.

Nous avons organisé une première réunion des Cités éducatives début juillet au sein du collège Longchambon. La quasi-totalité des acteurs associatifs, des écoles et des collèges était présente et on a bien senti cet objectif de vouloir travailler sur le rôle de l'école au sein des familles, sur la question de la continuité éducative notamment la présence nécessaire de la Métropole en ce qui concerne le PEdT afin d'assurer un lien école-collège, mais aussi pour nous l'opportunité d'associer les lycées et dans notre arrondissement cela a un poids non négligeable, également les universités. On voit bien que ce dispositif permettra dès la toute petite enfance jusqu'à l'université, d'assurer une continuité éducative et pédagogique à travers des priorités qui sont importantes pour nous, comme la lutte contre l'illettrisme, le décrochage scolaire qui touche en moyenne 14 % des enfants de notre

arrondissement, mais également le fait de valoriser et de promouvoir des valeurs collectives et communes.

Ce sont des actions éducatives importantes et qui accompagnent, comme l'a indiqué Mme BACHA-HIMEUR tout à l'heure, à travers les priorités qui avaient été annoncées dès le début à travers la création d'un établissement d'éducation populaire à Mermoz et donc la rénovation des écoles Pasteur et Olympe de Gougues, le renouvellement urbain qui a été annoncé aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette rentrée scolaire ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Pas forcément sur la rentrée scolaire, mais plus sur le projet de Cité éducative. Effectivement, on peut se réjouir que le gouvernement et l'État aient décidé de mettre des dispositifs en place pour accompagner les quartiers en difficulté.

J'entends l'optimisme de Franck LEVY et je ne veux surtout pas le lui enlever parce qu'il est important que les gens qui sont en responsabilité restent optimistes, mais on peut quand même se poser quelques questions.

La première, c'est la pertinence d'un dispositif supplémentaire, c'est-à-dire que l'on superpose encore dans les quartiers dits difficiles un dispositif supplémentaire et je ne suis pas certain que l'efficacité soit vraiment au rendez-vous.

Le deuxième point, c'est qu'un dispositif qui prendra, et Franck LEVY a insisté là-dessus, de la maternelle à l'université est difficile à mettre en place si on a autour de la table énormément de partenaires et je ne suis pas certain là non plus que l'efficacité des fonds soit vraiment réelle.

Enfin, sur un arrondissement comme le nôtre, comme on a pu le dire tout à l'heure, de l'ordre de 67 hectares, 80 000 habitants, j'ai cru comprendre, mais les éléments qui nous ont été communiqués dans la délibération et en commission sont relativement succincts, qu'il ne s'appliquerait pas à l'ensemble de l'arrondissement. Je trouve relativement dommage que certains quartiers, si j'ai bien compris et je mets un bémol dans mes propos, comme le Grand Trou, ne soient pas inclus dans le projet de Cité éducative alors qu'on en convient, et Jean-François AUZAL l'a dit tout à l'heure, le quartier du Grand Trou aujourd'hui fait quand même partie d'une priorité de notre arrondissement et il est dommage qu'il ne soit pas concerné par ce dispositif.

Je pense que l'efficacité d'un tel dispositif, au-delà des effets d'annonce, reste à démontrer. On votera pour parce qu'il est important de s'intéresser à ces quartiers, mais il est important aussi de s'assurer dans les années qui viennent de l'efficacité des fonds injectés et dépensés.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Il ne s'agit pas de rajouter une feuille au millefeuille, c'est bien ce qui a été indiqué par la rectrice à l'époque et je pense que le nouveau recteur dira exactement la même chose et donc il ne s'agit pas de rajouter de la complexité dans des dispositifs qui sont parfois déjà eux-mêmes compliqués.

Il s'agit de bien faire en sorte que les uns et les autres puissent travailler ensemble et assurer cette continuité pédagogique. Aujourd'hui, quand vous travaillez sur des questions de santé, sur des questions éducatives, c'est important que la Métropole soit avec nous parce que justement un enfant a vocation, du CM2, à passer en 6^{ème}

donc s'il n'y a pas ce lien entre les deux, c'est compliqué. Mais il faudra qu'un jour la Région vienne parce que les enfants vont passer au lycée et donc il faut assurer cette continuité.

Faire en sorte que les acteurs publics, associatifs et même certains opérateurs privés puissent participer à ces démarches, c'est plutôt positif.

La totalité des écoles du 8^{ème} en Réseau d'Éducation Prioritaire et Réseau d'Éducation Prioritaire dits Plus, participent à ce dispositif. Vous parlez des écoles dites du Grand Trou, les écoles Marie Bordas et Philibert Delorme sont dans le dispositif et ont participé à la réunion de lancement. C'est simplement une question de sémantique parce qu'elles sont rattachées au réseau d'Éducation Prioritaire États-Unis qui lui, en effet, intègre la totalité des écoles des États-Unis.

C'est une priorité pour nous puisque comme vous le savez, à la rentrée prochaine nous ouvrirons un nouveau groupe scolaire sur ce secteur-là et par ailleurs, dans le cadre des dotations globales de fonctionnement à la MJC Monplaisir, on a inscrit dans le socle, donc cela veut dire que cela ne se remet pas en cause chaque année, le soutien au secteur Jeunes sur ce secteur-là, porté par la MJC, justement pour renforcer les actions éducatives sur le quartier.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non).

Avant d'aller plus loin, juste une précision parce que tout à l'heure le chiffre m'avait un peu choqué, le 8^{ème} arrondissement, c'est 667 hectares et on a dû dépasser les 90 000 habitants.

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

18. 30900 – Approbation de la programmation PEdT 2019/2029 : temps scolaire – temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP - Direction de l'Éducation

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est un rapport habituel puisque chaque année, notamment au mois d'avril, les écoles envoient à la Ville de Lyon leurs projets d'actions pour l'année scolaire suivante. Elles sont travaillées en fonction des priorités de l'Éducation nationale.

Aujourd'hui, il s'agit de vous rendre compte des arbitrages qui sont donnés sur le temps scolaire et périscolaire. Je vais vous éviter une lecture linéaire de la totalité des dotations école par école, on pourra vous la communiquer si cela vous intéresse.

Les séjours libres, qu'ils soient Péniche, « Ebulliscience » ou de culture citoyenne, sont bien sûr maintenus et renforcés. Nous avons les actions portées par « Ebulliscience », les interventions du conservatoire qui sont également renforcées dans nos écoles et les projets dits d'initiatives locales, c'est-à-dire quand plusieurs écoles travaillent ensemble, que ce soit sur des thématiques comme l'école citoyenne, la prévention au décrochage scolaire, des actions importantes sur le numérique pour tous.

À noter notamment en décembre le renouvellement de Super Demain dans le 8^{ème} arrondissement concernant le numérique, dans le quartier des États-Unis, les animations du service des Sports et les animations sportives portées également par la Ville de Lyon, plus des actions portées par Ebulliscience, l'Agence locale de l'énergie et du climat et un soutien à Lyon Olympique Échecs, aux FRANCAS, Lire et Faire Lire parce que l'on aura également un autre rapport dans lequel la

Ville de Lyon est nommée ville éducatrice dans le domaine de la lecture donc il y a des interventions dans nos écoles maternelles et élémentaires, le Coup de pouce langage qui est renouvelé, puis des projets d'éducation populaire notamment autour des Chants de Mars, portés par les MJC. Un soutien habituel également à l'Unicef et à l'USEP pour les actions autour du sport et de la mémoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*.

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

19. 30875 – Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 Maisons de l'enfance et à l'association Entraide Pierre Valdo au titre de 2019 pour un montant total de 659 306 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations – Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

À l'occasion des dialogues de gestion avec notamment la Maison de l'Enfance de Monplaisir, il a été évoqué le vote de la seconde tranche. Comme cela a été évoqué tout à l'heure, une première tranche a déjà été votée en début d'année.

Suite à ce dialogue de gestion, il s'agit d'accorder une seconde tranche à la Maison de l'Enfance de Monplaisir, essentiellement liée à la mise en place des rythmes scolaires, ce qui correspond à un montant de 57 285 € pour la Maison de l'Enfance.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

20. 30872 – Attribution de subventions de fonctionnement général à diverses associations d'éducation populaire au titre de l'année 2019 pour un montant total de 686 377 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations – Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est la continuité du rapport précédent avec 3 associations lyonnaises, la Ka Fête ô Mômes dans le 4^{ème}, le Pôle 9 dans le 9^{ème} et l'association Léo Lagrange qui intervient dans le 8^{ème} dans le quartier des États-Unis. Il s'agit d'accorder la seconde tranche de subventions à l'association Léo Lagrange.

Merci.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, je rappelle que l'on avait déjà levé le dossier plus en Conseil municipal qu'en Conseil d'arrondissement sur les conditions d'attribution de marchés à l'association Léo Lagrange qui, à nos yeux et aux yeux du Préfet compte tenu du courrier de réponse qu'il nous a fait, ne répondent pas forcément aux règles d'attribution des marchés publics, c'est la raison pour laquelle nous continuerons à nous abstenir sur le volet Léo Lagrange et voterons favorablement aux autres. Je ne vous demande pas un vote séparé, ce n'est pas utile, l'intervention suffira.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je profite de ce rapport pour saluer une grande professionnelle de l'animation, de l'éducation populaire, qui a pris sa retraite. Au nom de tout le Conseil, je tiens vraiment à saluer son travail, son implication et son professionnalisme pour ses 19 ans à la tête du gros navire de la MJC de Monplaisir et de la petite barque qui est l'espace des 4 vents.

Bon vent à Sylviane dans ses nouveaux projets et bienvenue à Brice, le nouveau directeur qui a pris les rênes de ces équipements depuis le début du mois de septembre.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons passer au vote du rapport.

M. LEVY.- Je rappelle qu'il s'agit d'une subvention et non pas d'un marché.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

21. 30870 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 19 670 euros – Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est un rapport habituel puisque vous savez que nous avons deux catégories de chantiers, les chantiers de loisirs et les chantiers éducatifs et pour notre arrondissement, nous sommes concernés par la Sauvegarde pour des actions menées sur le local associatif Pressensé et par le centre social du quartier Laënnec.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

22. 30869 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 14 400 euros – Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'État au titre de l'année 2019 pour ce dispositif – Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La Ville de Lyon gère pour le compte de l'État le dispositif Ville Vie Vacances et dans ce cadre-là, une aide d'un montant de 3 600 € a été accordée à ABC Basket Citoyen pour les actions Vacances portées par cette association durant l'été dernier. Merci.

M. LE MAIRE.- On a raison de donner des subventions au basket puisque l'on vient de battre les États-Unis en Coupe du monde.

Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

23. 30865 – Attribution de subventions de fonctionnement général à 10 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association Com Expression pour un montant total de 1 865 452 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit d'accompagner les MJC dans le cadre de la deuxième tranche de subventions liées à leurs activités essentiellement liées au périscolaire et aux activités en temps scolaire dans notre arrondissement :

- MJC Monplaisir pour un montant de 292 982 €,
- Maison des jeunes Laënnec Mermoz pour un montant de 49 870 €.

Vous pouvez constater une hausse de subvention, tout simplement parce qu'en ce qui concerne la MJC Monplaisir, Christophe en a parlé auparavant, il y a le renforcement du secteur des 4 Vents, avec notamment un accompagnement renforcé de la Ville sur le secteur Jeunes et un accompagnement fort de la Ville sur la prise en compte des animateurs embauchés en plus sur le temps méridien, au-delà parfois même des taux habituels, une prise en compte de la taille des locaux scolaires puisque chaque école a une réalité différente et des prises en compte de recrutements différents.

C'est vrai que c'est un investissement important pour la Ville de Lyon et qui permet de renforcer l'activité de nos MJC. Christophe en a parlé à l'instant, le départ de Sylviane ANDRÉ tourne une page pour la MJC Monplaisir après 19 ans de bons et loyaux services, elle avait succédé à François FAYOL qui était également un grand directeur, et nous avons toute confiance en Brice GOURDOL qui avait assuré un intérim à Lyon à la MJC du 6^{ème} arrondissement, spécialiste de programmes européens, qui va nous permettre d'avoir une MJC qui travaille énormément en partenariat, c'est une chance pour notre arrondissement, mais également tournée vers l'international.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

Avez-vous des questions diverses ? Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

À la demande de quelques citoyens de notre arrondissement, je suis allé me promener dans un quartier que je ne connaissais vraiment pas bien, car notre arrondissement est quand même vaste. J'y suis allé à pied et non pas en voiture, mais quand même pas à vélo parce qu'il n'y avait pas tellement de feux rouges à griller là-bas.

J'ai été surpris de découvrir une très grande propriété, comme on n'en voit plus guère au sein d'une ville qui est faite de tours bétonnées et de cubes de béton, qui apparemment, d'après ce qui est écrit dessus, GEFran, était sans doute une entreprise, mais en tout cas c'est dans un état assez déplorable. Il y a deux bâtiments. Un bâtiment

qui est plus petit que l'autre et qui a été incendié, incendie criminel manifestement. Il y a également dans la cour de cette partie incendiée tout un tas d'objets que j'envisagerais plutôt comme des objets volés. On va me dire que ce sont peut-être des objets récupérés dans des décharges, mais il y a quand même un vélo violet, ce petit vélo relativement joli, et on ne peut pas dire autrement, c'est probablement volé. Puis il y a l'autre bâtiment qui paraît en excellent état, où d'ailleurs le frontispice avec le nom de GEFRAN existe toujours.

Ma question est la suivante : qu'est-ce que cette propriété devient ? Est-elle en déshérence et va-t-elle être reprise par la Ville ? Est-ce une propriété privée ou une propriété publique ? Dans les deux cas, qu'elle soit privée ou publique, je soulignerai qu'elle méritait d'être défendue dans son intégrité.

C'est à l'angle de la rue Desparmet et de la rue Bataille.

M. LE MAIRE.- C'est pratiquement à côté de chez vous, comme quoi vous ne vous promenez pas beaucoup.

Monsieur COHADE va nous donner des précisions.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

GEFRAN était initialement la société CORECI, qui fabriquait des régulateurs de température. Comble pour une société qui fabriquait des régulateurs de température de brûler, mais malheureusement c'est ainsi.

Les bâtiments appartiennent à 3 sœurs et il y a une question d'indivision et de destination du bâtiment. Il était question pour une partie de la famille de vouloir relouer le bâtiment, d'où le fait de le laisser, et pour une autre partie de la famille, de le vendre. Voilà l'état des choses actuellement.

Par ailleurs, une réflexion est en cours au niveau de la

Ville pour préempter ce site et on a également signé dans le courant de l'été les permis de démolition, donc la démolition des bâtiments ne devrait pas tarder à intervenir.

M. MORIN.- Merci.

M. LE MAIRE.- D'autres questions ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On se demande souvent quel est le rôle exact de notre Conseil d'arrondissement. C'est vrai que l'on arrive en fin de mandature et que l'on est malheureusement plus une chambre d'enregistrement qu'un réel pouvoir de décision.

Il est des délibérations que l'on voit passer avec beaucoup de plaisir, il en est d'autres qui intéressent un peu moins de monde et il y en a certaines, je le vois en tant que conseiller municipal, qui ne passent qu'en Conseil municipal alors que je pense qu'il serait intéressant qu'elles soient débattues dans notre Conseil d'arrondissement.

Au prochain Conseil municipal, il y a en particulier une délibération qui passe sur les MIF, les micro-implantations florales, qui sont toutes ces petites implantations de trottoirs. La Ville de Lyon passera prochainement, après cette délibération, une convention avec la Métropole de Lyon pour pouvoir planter ces petits bacs à fleurs un peu partout sur les trottoirs. C'est une initiative qui, bien relayée par certains conseils de quartiers, certains CIL et certaines associations de locataires, est intéressante.

Il pourrait être intéressant que ce genre de délibération soit soumis à nos Conseils d'arrondissements. Je pense que cela intéresserait beaucoup plus de monde que la rémunération des agents recenseurs même s'ils sont très importants ou que telle ou telle délibération sur les établissements classés. J'attire l'attention de mes

collègues qui n'ont ni forcément accès, ni la curiosité d'aller voir les délibérations du Conseil municipal, sur cette délibération qui sera adoptée, je n'en doute pas, au prochain Conseil municipal et qui participe grandement aux initiatives citoyennes et au fleurissement de notre arrondissement. Je pense qu'il était important de le souligner.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces informations. On a une confiance absolue envers le 1^{er} adjoint ou Franck HEURTREY pour suivre ces dossiers sur le 8^{ème} arrondissement.

D'autres demandes de parole ? Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais porter à la connaissance de notre conseil d'arrondissement que la matinée des nouveaux arrivants se déroulera le 12 octobre.

M. LE MAIRE.- Si plus personne ne demande la parole, je lève ce Conseil d'arrondissement et je vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 19.)